

2èmes Rencontres Régionales des Vidéos Urbaines (avril 2010) Règlement et charte

Vidéos urbaines

Films qui, quelque soit son genre, parle de la ville, de son architecture, des gens qui y habitent.

Les films peuvent, par exemple, mettre en avant une expression, porter un regard sur des questions de société (le chômage, les luttes sociales, la discrimination, les problèmes de bruit, l'environnement, la santé, l'urbanisme...), sur la vie quotidienne du quartier, de votre cité, sur des gens (portraits), sur une mémoire d'événements ou de lieux, sur le patrimoine, sur des activités culturelles ou associatives

Les films seront visionnés par un comité de pilotage et classés selon leur durée avant d'être proposés à la projection publique

Règlement

- Pour concourir il faut remplir une fiche d'inscription et l'adresser avec le film avant la date limite
- Il faut accepter l'autorisation de diffusion et la réalisation par nos soins d'une copie du film pour le Centre de Ressources Vidéo des quartiers
- Il y a deux catégories :
 - les films courts : **inférieurs à 10 mn**
 - les films moyen métrage : **de 10 mn à 52 mn**
- Seule les films tournés et réalisés en région PACA ou réalisés par des personnes résidentes en région PACA seront acceptés
- Ce projet concerne les non professionnels de l'audiovisuel (au sens Amateur: ne vivant pas de leur activité...)
- Il n'y a pas de limite d'âge
- Les films pourront être réalisés pour cette initiative ou déjà tournés une autre date pour une autre raison
- Les films ne devront pas être produits ou co-produits commercialement
- Les films anonymes ne seront pas acceptés
- Les films pourront être tournés avec caméra ou téléphone portable
- Les formats de films sont : DVD ou mini dv ou format mpeg (si filmé avec téléphone portable)
- Tous les films respectant la charte et le règlement seront présentés dans la limite des conditions de projection
- Tous les genres suivants sont possibles : **Documentaires, Reportages, Docu-fictions, docu-reportage, film d montage photosClips vidéo**
- Les auteurs des films doivent l'autorisation des personnes filmées pour projeter le film ainsi que l'accord, selon le cas, pour les musiques originales de film

- Il n'y aura pas de classement, ni de prix d'écorné,
- Les organisateurs se refusent de présenter leurs propres films
- Toutes les informations sur cette initiative, bulletin d'inscription, dossier de presse, sont consultables sur les sites www.moteur-webtv.info et www.ipeprod.org

Charte éthique

Toutes les images doivent respecter :

- L'indépendance envers tout pouvoir
- La diversité des cultures
- L'esprit de la laïcité
- Le respect de l'autre
- Les droits de l'homme et la lutte contre le racisme et les exclusions
- L'égalité des sexes et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
- L'esprit de l'éducation populaire
- Le pluralisme des opinions
- Et elles doivent refuser le racisme et le sexisme